

LE TRITON

Connaître

LES PLANTES PROTEGEES

REGION MEDITERRANEENNE



LA FEDERATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA
NATURE AVEC LE CONCOURS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.

DELACHAUX & NIESTLÉ



ONE



AMC



PA

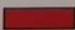
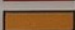
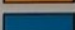
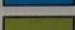


RM

Grâce à la loi du 10 juillet 1976, la sauvegarde de notre patrimoine naturel a été reconnue « d'intérêt général » et pour la première fois dans l'histoire de notre pays des plantes sauvages peuvent bénéficier d'une protection légale.

Faire connaître cette flore protégée est le but que se sont fixé les associations de protection de la nature rassemblées au sein de la FFSPN.

Avec le concours du Ministère de l'Environnement et des Editions Delachaux et Niestlé, la FFSPN a entrepris la publication de quatre brochures présentant les plantes protégées de France par grandes régions :

-  PYRENEES AQUITAINE (PA)
-  ALPES MASSIF CENTRAL (AMC)
-  REGION MEDITERRANEENNE (RM)
-  OUEST - NORD ET EST (ONE)

La flore de la Corse doit faire l'objet d'une brochure éditée par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Corse.